



Ce test de lecture porte sur le contenu du numéro 10 de décembre 2017.
Il ne comporte aucune question piège, sauf ambiguïté bien involontaire de notre part.

Parmi les questions ci-dessous cocher la ou les affirmation(s) exacte(s) s'il y en a !

- 1** A. La diminution de la mortalité par cancer du sein observée depuis la mise en place du dépistage organisé est essentiellement due aux progrès thérapeutiques.
- B. Différentes méta-analyses ont confirmé le bénéfice de l'examen médical périodique annuel en termes de mortalité, morbidité, hospitalisation, invalidité et absentéisme au travail.
- C. Chez des femmes âgées traitées au long cours par bisphosphonates, le risque de fracture (de la hanche, vertébrale, du poignet ou de l'avant-bras) est significativement plus élevé par rapport aux femmes traitées deux ans.
- D. Le risque d'être atteint d'un syndrome du canal carpien est plus élevé chez les femmes exposées aux biphosphonates.
- E. Un traitement par gliptine expose à un risque accru d'arthralgie.
- F. La méphénésine (Decontractyl[®]) peut être responsable de cas de dépendance se rapprochant de ceux des benzodiazépines ou de l'alcool avec signes de sevrage à l'arrêt.
- G. La méphénésine (Decontractyl[®]) en comprimés ou en baume bénéficie d'un rapport bénéfice/risque favorable en traitement d'appoint des contractures douloureuses.
- 2** A. Les IPP sont indiqués pour la prévention des lésions gastroduodénales dues aux AINS.
- B. 15 % des prescriptions d'IPP sont hors AMM.
- C. Le risque de pneumopathie aiguë communautaire est multiplié par 1,5 chez les utilisateurs d'IPP indépendamment de la dose et de l'âge du patient.
- D. Sauf indication précise, il est recommandé d'éviter de prescrire des IPP pour une durée supérieure à huit semaines.
- E. Les IPP augmentent de façon significative le risque d'infarctus ou d'accident vasculaire cérébral.
- F. Il convient chez les patients sous IPP de surveiller la fonction rénale.
- 3** A. De faibles consommations d'alcool chez les personnes âgées ont un effet protecteur vis à vis de la maladie d'Alzheimer.
- B. En cas de pathologie susceptible de contre-indiquer, la conduite automobile le médecin doit en informer le médecin agréé pour la conduite en vue d'une visite d'aptitude.
- C. Lorsqu'un patient refuse de réaliser des examens ou refuse de se présenter en préfecture, le médecin doit lui expliquer les risques qu'il prend et fait prendre aux autres usagers de la route.
- D. Il incombe au médecin de noter dans son dossier, si possible devant témoin, que cette information a bien été donnée.
- 4** A. Il appartient au médecin de choisir d'administrer à son patient le traitement qu'il juge le plus adapté au vu des risques encourus et du bénéfice escompté.
- B. La liberté d'un patient d'accepter ou de refuser un traitement ou des soins proposés par un médecin lui permet également d'exiger un traitement réfuté par le médecin, pour des motifs médicaux.
- 5** A. Devant une situation clinique fréquente en médecine générale, les prescriptions des médecins suivent majoritairement les recommandations.
- B. Dans la prise en charge des patients diabétiques de type 2 les médecins, dans leurs prescriptions, privilégient les données issues des essais randomisés.
- C. Chez un patient se plaignant d'insomnie, transitoire ou chronique, la majorité des médecins prescrivent une benzodiazépine hypnotique.
- D. Les médecins généralistes femmes prescrivent moins fréquemment d'hypnotiques et de benzodiazépines que leurs collègues masculins.
- E. Face à une insomnie transitoire les médecins les plus âgés prescrivent moins de psychotropes et de benzodiazépines.
- F. L'anticipation par le praticien d'un sevrage progressif en benzodiazépines divise par plus de deux la prescription de benzodiazépines hypnotiques dans l'insomnie transitoire.

Réponses exactes au test de lecture de décembre 2017 portant sur le n° 9 de novembre 2017, volume 14 :

- Réponses exactes :
- 1. B, C, D, E
 - 2. C, D, E
 - 3. A, C, E, F
 - 4. B, C, D, E, F
 - 5. A, B